
Annexe web 2

Informations actualisées sur la 29^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur l'action climatique au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

1. À la 29^e session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), qui s'est tenue à Bakou (Azerbaïdjan) du 11 au 22 novembre 2024, l'importance des systèmes agroalimentaires et de la sécurité alimentaire a été mise en avant non seulement dans le cadre des décisions prescrites s'y rapportant, mais aussi dans le cadre de l'organisation de la journée thématique consacrée à l'alimentation, l'agriculture et l'eau et du lancement d'initiatives majeures visant à promouvoir ces priorités.

2. S'agissant des systèmes agroalimentaires et de la sécurité alimentaire, les principales décisions de la COP29 sont liées au **nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique**, aux directives opérationnelles concernant les **marchés du carbone qui relèvent de l'article 6 de l'Accord de Paris**, à l'**objectif mondial en matière d'adaptation** et à l'**initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**. Il a en particulier été établi ce qui suit:

- Dans sa décision relative au nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique¹, la Conférence des parties demande à toutes les parties prenantes de collaborer pour accroître le financement de l'action climatique en faveur des pays en développement de sorte qu'il atteigne au moins 1 300 milliards d'USD par an d'ici à 2035, les pays développés étant appelés à être aux avant-postes et à mobiliser auprès d'une grande diversité de sources de financement au moins 300 milliards d'USD par an. Les présidences de la COP29 et de la COP30 fourniront des orientations concernant l'élaboration de la «Feuille de route de Bakou à Belém: objectif 1 300 milliards» afin d'exposer la stratégie à adopter pour combler le déficit financier. Il est vital d'augmenter le financement de l'action climatique, notamment au moyen du nouvel objectif commun chiffré, pour rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables. Selon les analyses réalisées par la FAO, les systèmes agroalimentaires continuent de connaître un déficit de financement important, alors que leur transformation nécessite une augmentation des moyens financiers qui y sont consacrés. Le secteur agroalimentaire dans son ensemble bénéficie actuellement, en moyenne, d'une enveloppe de 28,5 milliards d'USD par an. Selon les estimations, le coût d'une transition des systèmes agroalimentaires mondiaux conforme à l'objectif de limitation de l'élévation de la température à 1,5 °C se chiffre à plus de 1 000 milliards d'USD par an, qui sont avant tout nécessaires dans les pays en développement.
- La décision relative à l'**article 6 sur les marchés mondiaux du carbone**² permet de débloquer des financements pour soutenir les pays en développement par l'intermédiaire de ces marchés du carbone placés sous l'égide des Nations Unies. En 2025, l'organe de supervision affinera les normes sectorielles, notamment en ce qui concerne l'utilisation des terres et l'agriculture, pour rendre le mécanisme opérationnel d'ici à la fin de l'année ou début 2026. Cette décision est importante pour les systèmes agroalimentaires, qui étaient encore insuffisamment pris en compte dans le Mécanisme pour un développement propre auparavant

¹ CCNUCC. 2024. Nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique. Projet de décision - /CMA.6. Proposition du Président. FCCC/PA/CMA/2024/L.22. Dans: CCUNCC [document en ligne sur le site web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643641>.

² CCNUCC. 2024. Directives supplémentaires concernant le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris. Projet de décision - /CMA.6. Proposition du Président. FCCC/PA/CMA/2024/L.16. Dans: CCUNCC [en ligne]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643666>.

en vigueur. S'agissant de l'aide à apporter aux pays pour qu'ils tirent parti des futurs marchés du carbone et accèdent à davantage de ressources financières pour la transformation des systèmes agroalimentaires, la FAO est bien placée pour prêter son concours à l'élaboration des mécanismes nécessaires de suivi, d'établissement de rapports et de vérification et des autres mécanismes techniques, notamment dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres.

- Au titre de l'**objectif mondial en matière d'adaptation et du programme de travail Émirats arabes unis-Belém**³ les pays se donnent pour ambition d'établir un ensemble raisonnable d'indicateurs (100 au plus) applicables partout dans le monde, afin de communiquer et de suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation dans différents secteurs, notamment ceux de l'alimentation et de l'agriculture. Deux experts de la FAO font partie du groupe de travail sur l'alimentation et l'agriculture, qui proposera des solutions pour définir des indicateurs. Un ensemble d'indicateurs devrait être adopté à la 30^e session de la Conférence des parties pour communiquer et suivre les progrès accomplis en matière d'adaptation.
- S'agissant de l'**initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire**⁴, des débats sont en cours sur les fonctions et la structure du portail en ligne de Charm el-Cheikh, au moyen duquel les pays et les observateurs peuvent soumettre des informations pour expliquer comment l'action pour le climat peut contribuer à l'agriculture et à la sécurité alimentaire. La FAO a quant à elle déjà soumis des informations sur le portail. Les informations serviront à élaborer un premier rapport de synthèse, qui sera ensuite examiné à la 62^e session des organes subsidiaires en juin 2025.

3. La FAO a participé activement à la COP29 de la CCNUCC dans les trois principaux domaines suivants:

- a. Premièrement, elle a contribué aux négociations sous l'égide de la CCNUCC et aux processus émanant de ses décisions, en particulier en ce qui concerne les questions importantes qui ont été exposées précédemment. Le travail de collaboration avec le Comité exécutif de la technologie a contribué à mettre en avant des technologies climatiques au service de la transformation des systèmes agroalimentaires. Des intervenants de la FAO ont par ailleurs pris la parole à un dialogue de haut niveau sur la transition juste, qui a été organisé dans le cadre du programme de travail s'y rapportant des Émirats arabes unis. En outre, l'Organisation a participé activement aux débats financiers, notamment à ceux portant sur les instruments de financement dans le cadre de la CCNUCC, à savoir le Fonds vert pour le climat (FVC) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
- b. Deuxièmement, la FAO a travaillé avec la présidence de la COP29 dans les domaines d'action prioritaire de cette dernière et a apporté une solution pour assurer une mobilisation sur le climat et l'agriculture entre chaque session de la Conférence des parties, notamment la mise en place conjointe de l'**initiative climatique Bakou Harmoniya pour les agriculteurs**⁵, qui sert de plateforme de collaboration des acteurs des coalitions, initiatives, partenariats et réseaux existants liés aux systèmes agroalimentaires. L'initiative Harmoniya sera mise en œuvre par le partenariat Alimentation et agriculture pour une transformation durable, qui est devenu une structure essentielle de coopération dans les domaines de l'agriculture et du changement climatique entre chacune des sessions de la Conférence des

³ CCNUCC. 2024. Objectif mondial en matière d'adaptation. Projet de décision - /CMA.6. Proposition du Président. FCCC/PA/CMA/2024/L.20. Dans: CCUNCC [en ligne]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643381>.

⁴ CCNUCC. 2024. Initiative commune de Charm el-Cheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Projet de conclusions proposé par les Présidents. FCCC/SB/2024/L.8. Dans: CCUNCC [en ligne]. Bonn. [Document consulté le 22 janvier 2025] <https://unfccc.int/documents/643386>.

⁵ <https://cop29.az/en/pages/baku-harmoniya-climate-initiative-for-farmers-concept>.

parties. La FAO a aidé la Présidence à organiser et à accueillir des manifestations de haut niveau au cours de la Journée de l'alimentation, de l'agriculture et de l'eau.

- c. Troisièmement, la FAO s'est employée à faire reconnaître les solutions qu'apportent les systèmes agroalimentaires face aux problèmes du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité, de la dégradation des terres, de l'insécurité alimentaire et de la faim. Elle a mis en avant des actions climatiques fondées sur les systèmes agroalimentaires qui ont porté leurs fruits, notamment celles qui sont financées par le FEM et le FVC, dans le cadre de manifestations multipartites et dans un pavillon consacré à ces actions.